



Infestation de cafard dans l'immeuble

Par iris6, le 19/01/2012 à 17:55

Bonjour,

Voilà je vous explique ce qui se passe, je suis propriétaire d'un studio dans un petit immeuble, et nous sommes infestés de cafard due à un logement, j'ai donc demandé au syndic de copropriété de faire venir la désinsectisation, lorsqu'il est rentré dans le logement d'où provient la cause de l'infestation il m'a dit que ça ne suffirait pas qu'il fallait la fumigation car il y en avait trop dans ce logement, et c'est vrai malgré le produit qu'il a mis nous sommes toujours envahis. J'ai donc demandé au syndic de lui envoyer une mise en demeure mais aucune réponse, le syndic m'a répondu que l'on ne pouvait rien faire. Est-ce vrai ? Quelle recours peut-on avoir pour l'obliger à faire le nécessaire ou que je puisse demander la fumigation mais ces frais pas à ceux de la copropriété ? Je vous remercie d'avance .